

Avril 2013

Vol. 12, No. 3

## Coalition pour des écoles saines à la CSDM

(par Charles Allen)

Le 13 février 2013, les représentants du Comité central de parents ainsi que les cinq syndicats représentant les employés de la commission scolaire ont lancé la **Coalition pour des écoles saines à la CSDM** afin de réclamer une intervention immédiate du gouvernement du Québec dans le dossier des écoles qui présentent des problèmes de qualité de l'air causés, entre autres, par la présence de moisissures.

L'APPA fait partie des membres fondateurs de cette coalition. Il est inacceptable que les employés travaillant dans les écoles de la CSDM vivent dans l'incertitude quant à la qualité de l'air de leurs lieux de travail. Le rapport Maestro (rapport demandé par la Commission scolaire de Montréal) révèle que le parc immobilier de la CSDM possède un indice de vétusté physique (IVP) global de 35 %. Il faut indiquer que dans un parc immobilier public en très bon état, le seuil de l'IVP se situe habituellement aux alentours de 10 %. Ce même rapport mentionne que 27 immeubles possèdent un IVP **supérieur à 60 %**. En prenant

connaissance de ces données, nous ne pouvons pas faire autrement que de revendiquer un investissement majeur de la part du gouvernement du Québec.

Parmi ses demandes, cette coalition réclame une allocation supplémentaire de 1 milliard de dollars étalée sur 10 ans, à raison de 100 millions de dollars par année, afin de permettre l'exécution des travaux requis. La coalition demande aussi à ce que le gouvernement s'engage à soutenir la CSDM dans tous les cas

de délocalisations d'écoles.

Nous vous invitons fortement à signer la pétition qui se trouve sur le site internet de la *Coalition pour des écoles saines à la CSDM* à l'adresse suivante : [www.ecoleessaines.com](http://www.ecoleessaines.com). Par la même occasion, nous vous invitons à faire une démarche auprès de votre conseil d'établissement afin que ce dernier adhère à la coalition.

coalition  
pour des  
écoles saines  
à la CSDM

### Ne les oublions pas

(par Michel Picard)

**Le 28 avril est la Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail.**

Nous vous invitons à souligner cet événement la veille de cette journée (le vendredi 27) en portant votre ruban noir et en observant une minute de silence à 10h, et ce, dans tous les lieux de travail de la CS de Montréal.



**Un message clair à l'employeur afin qu'il accorde plus d'importance à la prévention.**

## Flash! Flash! Flash! Ancienneté

(par Diane Lafrenière)

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, toutes les personnes qui détiennent un poste régulier vont avoir accumulé un an d'ancienneté, peu importe le nombre d'heures du poste détenu. Les personnes salariées régulières ne cumulent cependant pas d'ancienneté dans le cas suivant : lorsqu'elles sont en congé sans traitement d'une durée supérieure à 30 jours.

Par ailleurs, elles perdent leur ancienneté de façon définitive dans les cas suivants :

- Cessation définitive de l'emploi (démission)
- Mise à pied supérieure à 24 mois
- Lorsqu'elles refusent ou négligent de retourner au travail dans les 7 jours qui suivent un avis écrit de l'employeur.

Les personnes salariées temporaires ne sont pas touchées par ce changement et leur ancienneté va continuer de se cumuler en fonction du nombre d'heures travaillées. C'est donc dire que lorsqu'une personne temporaire s'absente pour cause de maladie, elle ne cumule pas d'ancienneté, même celles qui sont sur le paiement automatique.

Cependant, elles vont cumuler de l'ancienneté dans les cas suivants :

- Accident du travail (CSST)
- Retrait préventif
- Congés parentaux (maternité, paternité, adoption) lorsqu'elles y ont droit

## APPAIDE - Activité conjointe dans le cadre de la Journée internationale des femmes

(par Sylvie Tremblay)

Un geste, une parole ou l'écoute accordée à une personne, ou collègue de travail, peut faire la différence. C'est d'ailleurs ce qui est ressorti de la conférence de Marcel Leboeuf présentée aux membres de l'APPA lors de l'évènement APPAIDE du 27 février dernier.

Le comité d'entraide, qui est composé de six personnes, a accueilli les braves qui ont affronté la tempête dès 17 heures, leur permettant ainsi d'échanger entre eux avant la présentation de la conférence à 19 heures.

Les personnes présentes ont apprécié leur soirée. Elles ont eu l'opportunité de discuter avec monsieur Leboeuf après sa prestation.

Lors de cet évènement, le logo APPAIDE a été dévoilé et vous le verrez circuler dans les prochaines semaines. La gagnante du concours qui avait été lancé pour la création de ce logo est madame Isabelle Bouchard du service de garde Élan et cette dernière était présente lors de la soirée. Elle a remporté un chèque cadeau qu'elle pourra utiliser dans un Centre à la mode. Félicitations!

Les membres du comité d'entraide APPAIDE seront présents au colloque de l'APPA en avril prochain. Ils seront très heureux de vous rencontrer, de vous écouter et d'échanger avec vous à cette occasion.

L'APPAIDE, c'est :

Sylvie Tremblay  
Responsable du  
comité  
Académie Dunton

Sylvie Beaulieu  
École Irénée-Lussier,  
annexe

Monique Waszczuk  
École Saint-Marc

Natasha Provençal  
École Pierre-Dupuy

Jeannine Tardif  
École Edward Murphy

Jean-Pierre Bourgault  
APPA



# Manifestation nationale contre la réforme de l'assurance emploi

(par Michel Picard)

*« Il faut s'assurer que l'assurance-emploi ne soit pas un coussin sur lequel on s'assit pendant des moi, à l'année longue, année après année. (...) Ces gens-là, qui souvent, il y en a peu, aiment mieux prendre leur bleu pour aller à la chasse qu'aller travailler. »*

- **Bernard Valcourt**, ministre d'État (Agence de promotion économique de Canada atlantique)(la francophonie) et député de Madawaska-Restigouche

*« (...) il n'y a pas de mauvais emploi. Le seul mauvais emploi, c'est de ne pas avoir d'emploi. »*

- **Jim Flaherty**, ministre des Finances

*« Nous voulons nous assurer que les MacDonald's de ce monde n'ont pas à faire venir des travailleurs étrangers temporaires pour faire le travail que des Canadiens sur l'assurance-emploi ont les compétences de faire. »*

- **Diane Finley**, ministre des Ressources humaines et Développement des compétences

Un beau discours en provenance d'Ottawa, non? Le gouvernement Harper profite de son statut majoritaire pour apporter une réforme agressive à l'assurance-emploi, et ce, même si les 103 députés de l'Assemblée nationale avaient de façon unanime adopté une motion demandant à ce que le fédéral renonce à ces modifications en juin 2012. Est-il besoin de rappeler qu'il n'y a que les employés et leurs employeurs qui cotisent à cette assurance tandis qu'Ottawa n'y verse plus un sou depuis les années '90? La réforme imposée par ce gouvernement apportera, entre autres, les mesures suivantes :

- Redéfinition de l'emploi convenable et création de trois catégories de prestataires en y rattachant des droits et des obligations différents;
- Abolition du conseil arbitral et du juge-arbitre et leur remplacement par de nouvelles instances d'appel;
- Abolition des projets pilotes visant les régions désignées (5 semaines de prestations supplémentaires et calcul du taux sur les 14 meilleures semaines);
- Nouveau calcul du gain admissible;
- Nouvelle méthode de calcul du taux de prestations à compter du 7 avril 2013.

Une large coalition s'est formée au Québec afin de contrer la réforme de l'assurance-emploi telle que proposée par le gouvernement Harper en ayant pour slogan « *Chez nous, c'est non au saccage de l'assurance-emploi* ». Les membres de cette alliance demandent au gouvernement fédéral de suspendre la

réforme, de réaliser des études d'impact et de les rendre publiques en plus de tenir des consultations publiques sur les changements qu'il souhaite apporter au régime.

Cette coalition est composée de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), de l'Union des producteurs agricoles (UPA), de Solidarité rurale du Québec, de la Coalition de l'Est, de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ), l'Union des artistes (UDA), l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), du Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE) et du Conseil national des chômeurs (CNC).

L'ensemble de ces organisations regroupe plus de 1,2 million de salarié-es, quelque 43 000 producteurs et productrices agricoles, plus de 1300 municipalités et MRC du Québec (80 % du territoire québécois et plus de 6 millions de citoyennes et citoyens), des dizaines d'organisations de développement économique et sociocommunitaires du territoire québécois, tels que des CLD et des chambres de commerce ainsi que la plupart des groupes de défense des droits des chômeuses et des chômeurs.

Plusieurs manifestations et actions de visibilité ont été tenues au cours des dernières semaines et l'apogée de ce mouvement populaire aura lieu le **samedi 27 avril** prochain, à Montréal, quelques jours avant la fête des Travailleurs du 1<sup>er</sup> mai. Pour l'instant, nous ne connaissons pas l'horaire et le point de ralliement de cet important rassemblement. Dès que nous aurons l'ensemble de ces informations, nous les mettrons disponibles sur le site de l'APPA. Ce sera un rendez-vous à ne pas manquer et il sera important d'être nombreux lors de cette manifestation afin de lancer un message clair à M. Harper et ses troupes: nous n'acceptons pas le saccage d'une assurance qui protège l'ensemble des travailleurs!

## La place des jeunes

(par Jérémie Tessier, chauffeur d'autobus scolaire, transport adapté)

À la suite de démarches entreprises par les employés du transport adapté le printemps dernier, deux jeunes syndiqués de l'APPA se sont démarqués par leur implication syndicale. C'est pourquoi ils ont eu l'honneur d'être invités à prendre part à la formation *Soleil* donnée par le comité des jeunes de la CSN. Cette formation, d'une durée de trois jours, a eu lieu au camp Jouvence en Estrie et a permis à ces jeunes syndiqués d'approfondir leurs connaissances de la CSN par le biais de diverses plateformes telles que des ateliers, des conférences et des jeux. Elle a aussi offert la chance aux participants de rencontrer des syndiqués de partout au Québec, leur permettant ainsi d'échanger sur les réalités sociales et professionnelles de travailleurs œuvrant sous la bannière CSN.

des services publics, la lutte au surendettement, la situation autochtone et la gestion des ressources. C'est avec beaucoup de fierté que des membres de votre syndicat ont pris part à la rédaction de ce document. Vous êtes d'ailleurs invités à consulter la déclaration des jeunes sur le site de la CSN, au lien internet suivant :

<http://www.csn.qc.ca/web/comite-confederal-des-jeunes>

C'est dans l'élan de toutes ces rencontres qu'a germé l'idée de créer un comité jeunesse au sein de l'APPA. Bien que le mandat de ce comité ne soit pas encore complètement défini, il apparaît évident que de stimuler l'implication des jeunes membres de notre syndicat devrait être une priorité pour ce comité. Un comité jeunesse APPA pourrait, entre autres, monter

un dossier qui faciliterait la compréhension du régime québécois d'assurance parentale ainsi que de son application auprès des travailleuses et des travailleurs. En effet, la compréhension de ce dossier est plutôt ardue, notamment pour les travailleurs à statut précaire.

D'autres dossiers pourraient aussi être mis de l'avant tels que la précarité (accession à la permanence), l'accueil des nouveaux membres, la conciliation travail-famille-études ainsi que bien d'autres sujets qui touchent particulièrement les jeunes. Bref, beaucoup de travail pour permettre à tous les syndiqués d'avoir des conditions de travail plus justes et respectueuses de leurs besoins. Avec la montée

croissante de la droite dans les sphères gouvernementales, les années à venir nécessiteront une

mobilisation de toutes les couches de travailleuses et travailleurs. Ce printemps, ce comité prendra racine et tous les membres âgés de 35 ans et moins seront invités à s'impliquer dans ce beau projet. À l'APPA (CSN), tout le monde a sa place.



**Les membres du comité national des jeunes de la CSN**

À la suite de cette

formation, les participants ont été invités à prendre part au rassemblement des jeunes qui s'est tenu en novembre dernier. Une centaine de jeunes se sont alors réunis afin de travailler à la rédaction d'un document qui sera remis au comité exécutif de la CSN. Dans ce document, plusieurs sujets y sont traités tels que la précarité d'emploi, la revalorisation

# Perfectionnements offerts en mars-avril-mai

## CALENDRIER DES ACTIVITÉS DE FORMATION 2012 - 2013

*Les places étant limitées, nous vous invitons à vous inscrire le plus rapidement possible.*

### PROGRAMME D'ACTIVITÉS EN BUREAUTIQUE LOGICIELS INSTITUTIONNELS □

|              |                  |        |                                        |    |
|--------------|------------------|--------|----------------------------------------|----|
| 12 mars 2013 | De 8 h 30 à 12 h | GPI038 | GPI – Intermédiaire                    | 12 |
| 20 mars 2013 | De 8 h 30 à 12 h | GPI039 | GPI – Intermédiaire (volet primaire)   | 12 |
| 27 mars 2013 | De 8 h 30 à 12 h | GPI040 | GPI – Intermédiaire (volet secondaire) | 12 |

### PROGRAMME D'ACTIVITÉS EN BUREAUTIQUE \*\* Version Office 2010 \*\* — LOGICIELS COMMERCIAUX — \*\* Version Office 2010 \*\*

|                    |                     |        |                  |    |
|--------------------|---------------------|--------|------------------|----|
| 14 et 21 mars 2013 | De 8 h 30 à 16 h 30 | EXC032 | EXCEL – Module 3 | 15 |
| 19 et 26 mars 2013 | De 8 h 30 à 16 h 30 | WOR032 | WORD – Module 3  | 15 |

### PROGRAMME GÉNÉRAL D'ACTIVITÉS

Pour l'ensemble du personnel de soutien administratif, technique et en service de garde

|              |                     |        |                                              |    |
|--------------|---------------------|--------|----------------------------------------------|----|
| 12 mars 2013 | De 9 h à 16 h 30    | APP110 | Prévention du phénomène des gangs            | 20 |
| 15 mars 2013 | De 9 h à 12 h       | CPT003 | Aspects juridiques de la sécurité financière | 21 |
| 20 mars 2013 | De 9 h à 16 h       | APP099 | Résolution des conflits en milieu de travail | 21 |
| 2 mai 2013   | De 8 h 30 à 16 h 30 | APP074 | Français – Grammaire                         | 21 |
| 14 mai 2013  | De 8 h 30 à 16 h 30 | APP075 | Français – Orthographe                       | 21 |

### PROGRAMME D'ACTIVITÉS EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE — Pour les TES et PEH —

|               |                     |        |                                                                     |    |
|---------------|---------------------|--------|---------------------------------------------------------------------|----|
| 25 avril 2013 | De 9 h à 16 h 30    | TES014 | Prévention du phénomène des gangs                                   | 24 |
| 7 mai 2013    | De 8 h 30 à 16 h 30 | TES009 | Le trouble oppositionnel avec provocation et le trouble de conduite | 24 |

### PROGRAMME D'ACTIVITÉS EN SERVICE DE GARDE — Pour le PERSONNEL EN SERVICE DE GARDE —

|               |                     |        |                                                                                                      |    |
|---------------|---------------------|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 13 mars 2013  | De 8 h 30 à 16 h 30 | SDG123 | Initiation aux techniques d'intervention psychoéducatrice – niveau 2                                 | 28 |
| 21 mars 2013  | De 9 h à 16 h       | SDG189 | Thématiques complètement éclatées                                                                    | 28 |
| 26 mars 2013  | De 8 h 30 à 16 h 30 | SDG178 | Des cris aux larmes... ou comment faire cesser les comportements indésirables chez les enfants       | 29 |
| 28 mars 2013  | De 14 h à 17 h      | SDG187 | Ouf pas facile de garder son calme auprès d'enfants qui présentent certains troubles de comportement | 29 |
| 4 avril 2013  | De 8 h 30 à 16 h 30 | SDG186 | Les parents... Quoi dire? Comment le dire?                                                           | 29 |
| 9 avril 2013  | De 8 h 30 à 16 h 30 | SDG169 | L'élève ayant une dysphasie                                                                          | 29 |
| 16 avril 2013 | De 14 h à 17 h      | SDG188 | Petits, moyens et grands jeux au gymnase et à l'extérieur                                            | 30 |
| 16 mai 2013   | De 8 h 30 à 16 h 30 | SDG128 | Le trouble oppositionnel avec provocation et le trouble de conduite                                  | 30 |

Pour les **TECHNICIENNES ET TECHNICIENS** et les **CLASSES PRINCIPALES** en service de garde

|              |               |        |                               |    |
|--------------|---------------|--------|-------------------------------|----|
| 28 mars 2013 | De 9 h à 16 h | SDG190 | Avant-Garde : Dossier de base | 31 |
| 4 avril 2013 | De 9 h à 16 h | SDG191 | Avant-Garde : Volet financier | 31 |

## Précision sur le passage d'échelon

(par Diane Lafrenière)

Un « Post-it » apparaissant sur la dernière page du journal Ensemble de décembre a déclenché une véritable avalanche d'appels téléphoniques provenant principalement du personnel travaillant en service de garde. C'est réconfortant de constater qu'il y a plusieurs personnes qui consultent le journal!

Le fameux « Post-it » mentionnait que le personnel temporaire augmentait d'un échelon au 1<sup>er</sup> janvier, peu importe le nombre d'heures travaillées pendant l'année. Cela demeure vrai, mais il y a une nuance à apporter.

En raison de la pénurie de personnel en service de garde, plusieurs personnes ont obtenu une tolérance d'embauche. Cela veut dire que ces personnes ont été inscrites sur la liste de priorité d'embauche pour faire des remplacements, malgré le fait qu'elles ne possèdent pas les exigences de base requises telles que décrites au plan de classification. Depuis la signature de la convention collective 2010-2015, les exigences de base pour être éducatrices sont les suivantes : diplôme de 5<sup>e</sup> année du secondaire + Attestation d'études professionnelles en service de garde + 1 année d'expérience pertinente.

La CSDM considère qu'une année d'expérience équivaut à 1400 h travaillées. Certaines personnes ont la formation académique, mais pas l'expérience nécessaire tandis que d'autres ont de l'expérience, mais n'ont pas encore complété la formation académique. Le syndicat a convenu avec l'employeur de permettre à ces personnes de travailler en service

de garde même si elles ne détiennent pas l'ensemble des exigences requises. Cependant, ces dernières ne pourront augmenter d'échelon salarial tant et aussi longtemps que les exigences de base ne seront pas atteintes.



## Légendes CSDMiennes

(par Nicole Payeur)

Je suis enceinte et je dois prendre des jours de ma banque de congé de maladie pour les visites médicales. Vrai ou Faux?

**Faux.** Lorsque vous apprenez que vous êtes enceinte, vous avez droit à des congés pour visites médicales relatives à la grossesse. Demandez à la secrétaire de votre lieu de travail de vous fournir le formulaire T116 (employée à statut régulier) ou T117 (employée à statut non régulier). Le médecin traitant doit remplir une partie du formulaire et celui-ci doit être retourné au lieu de travail. Ce document doit être complété à la première absence ou visite médicale seulement. Ces congés (jusqu'à un maximum de 4 jours) peuvent être pris en ½ journée.

référence : convention collective, 5-4.21 c)



## Présence aux assemblées syndicales

(par Nicole Payeur)

Lors de la dernière assemblée syndicale, il y avait à peine 120 personnes. Pourtant, l'ordre du jour comportait des points très importants, tant pour les membres que pour le syndicat. Des décisions devaient être prises sur deux points spécifiquement, soit le rétablissement du taux de la cotisation syndicale et l'achat d'un immeuble pour loger le siège social du syndicat. Ces deux points étaient clairement expliqués et il était écrit en gras **VOTE** (je pense qu'il est difficile d'être plus explicite).

Quelques jours plus tard, je recevais l'appel d'un membre qui me disait que nous aurions dû reporter le vote à une autre réunion puisque, sur les 5000 membres de l'APPA, seulement une centaine étaient présents. J'ai dû lui expliquer qu'il était impossible d'attendre d'avoir une plus forte présence aux assemblées pour prendre des décisions et que si le quorum est respecté, l'assemblée générale est décisionnelle. Le membre trouvait déplorable le peu d'intérêt démontré de la part des autres syndiqués. Les représentants du comité exécutif syndical en sont pleinement conscients et avouent ne plus savoir de quelle façon s'y prendre pour vous faire la preuve de la nécessité de se sentir concerné par la vie syndicale de notre association.

Les années à venir risquent d'être mouvementées et vous découvrirez alors, je l'espère, l'importance d'avoir un syndicat représentatif et présent dans la défense de vos droits. Un privilège s'accorde, mais un droit se défend, car il a souvent été obtenu après un dur combat. Prenez-en conscience!



**MANIFESTATION NATIONALE**



**SAMEDI 27 AVRIL À MONTRÉAL**



COALITION QUÉBÉCOISE CONTRE LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI

**Place du Canada à 12h**



**ENSEMBLE!** Retrouvez-nous sur le WEB : [www.appa.qc.ca](http://www.appa.qc.ca)

**Textes:** Charles Allen, Michel Picard, Diane Lafrenière,

Nicole Payeur, Sylvie Tremblay, Jérémie Tessier

**Corrections:** Diane Lafrenière, Michel Picard

**Mise en pages:** Stéphane Thouin - **Graphisme:** Mario Labonté et Michel Picard



6910, avenue Pierre-de-Coubertin • Montréal (Québec) H1N 1T6 • Téléphone : 514 254-3503 • Télécopieur : 514 254-7872  
[appa@appa.qc.ca](mailto:appa@appa.qc.ca) • Code courrier : 390-845

**Opinions des lectrices (teurs)**



Pour nous rejoindre :  
[ensemble@appa.qc.ca](mailto:ensemble@appa.qc.ca)